



**CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE**

RAPPORT DE GESTION 2023



**CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE**

RAPPORT DE GESTION 2023
186^E EXERCICE
Banque fondée en 1837



SOMMAIRE

6

LA BANQUE

Organes de la banque	7
Gouvernance d'entreprise	8
Fondation du 175ème de la Caisse d'Epargne d'Aubonne	10
Rapport d'activité	12
Infographies	14

18

COMPTES ANNUELS 2023

Bilan	19
Compte de résultat	20
Flux de trésorerie	22
Emploi du bénéfice au bilan	24
Capitaux propres	24

26

ANNEXES AUX COMPTES

Raison sociale, principes comptables, risques et gouvernance d'entreprise	27
Informations relatives au bilan	35
Informations relatives aux opérations hors bilan	41
Informations relatives au compte de résultat	42
Rapport de l'organe de révision	44
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	46

LA BANQUE

2023

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe de Mestral	Président	Terme du mandat 2025
Jean-Philippe Egger	Vice-président	Terme du mandat 2027
Jean-Marie Surer	Secrétaire	Terme du mandat 2024
Jean-Marc Favre	Membre	Terme du mandat 2024
Eric Müller	Membre	Terme du mandat 2026

Direction

Olivier Thibaud	Directeur
Anthony Vu	Sous-directeur
Nathalie Delaporte	Sous-directrice

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne	Terme du mandat 2026
------------------	----------------------

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Epargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement.
- Améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de compétence.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 21 fois en séance ordinaire.

Les membres de la Direction participent aux séances du Conseil d'administration.

Jean-Christophe de Mestral

Suisse

Diplôme de physique (OU, Angleterre)

Diplôme fédéral d'analyste financier

Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute sa carrière professionnelle auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortune. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017 qu'il préside depuis 2021.

Jean-Philippe Egger

Suisse

Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il assume le poste de Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer

Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Dès 1990, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est

en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein de BRP Tax SA, société du groupe BRP actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

Eric Müller

Suisse

Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014. Fortement impliqué au profit de sa région, il a été membre du conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a siégé ou présidé divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture.

Membres de la Direction

Au 31 décembre 2023, la Direction générale est composée de trois membres.

Olivier Thibaud

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

Anthony Vu

Suisse

Bachelor en management HEC de l'Université de Lausanne

Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Il a débuté sa carrière auprès d'Ernst & Young dans l'audit bancaire de 2012 à 2015. Puis, de 2015 à 2021, il a travaillé dans différentes banques dans le domaine de la comptabilité et de la finance. Il a rejoint la Banque en 2022 en tant que sous-directeur.

Nathalie Delaporte

Suisse

CFC employée de commerce

Dans le domaine bancaire depuis son apprentissage en 1990, elle a travaillé dans différentes banques essentiellement dans la région rolloise et la région nyonnaise. Elle a occupé diverses fonctions avec la clientèle (guichets, ouverture de compte) puis dès 2010 d'autres fonctions en back-office, comme responsable données de base et controlling. En 2016, elle rejoint la Banque d'abord comme responsable du service clientèle puis depuis janvier 2022 comme sous-directrice.

FONDATION DU 175^{ème} DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Épargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social notamment. Dans ce cadre, la Fondation récompense des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. A ce jour, les récipiendaires ci-après ont été salués.

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Faso.

Sophie Croisier, jeune élèveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des écoles de musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.

L'Association La Halte à Morges et environs qui vient en aide aux familles précarisées pour son engagement durant la crise sanitaire vécue en 2020.

L'Association Les Notes Pétillantes à Essertines-sur-Rolle qui apporte, par quelques instants musicaux et de convivialité, réconfort et humanisme aux habitants de notre région victimes de souffrance physique, mentale ou morale.

La société de Gym d'Aubonne qui promeut le sport auprès des jeunes de la région grâce à son dynamisme et son rayonnement.

La section des Samaritains du Cœur de la Côte qui s'engage quotidiennement aux côtés des personnes souffrantes et qui contribue à la sécurité sanitaire lors des manifestations de notre région.



Remise du prix de la fondation 2023
à la section des Samaritains du Cœur de la Côte

RAPPORT D'ACTIVITE

Environnement

L'année 2023 est celle des contrastes. Alors que les particuliers sont frappés par l'augmentation générale du coût de la vie, de l'énergie, des assurances maladie et des loyers, l'inflation a diminué dans les principales économies mondiales, la Suisse ne faisant pas exception avec un renchérissement s'établissant à 2% environ contre 3% l'an dernier. L'année écoulée est caractérisée par une faible croissance mondiale et nationale. Dans ce contexte, tenant compte que l'Allemagne, l'un de nos principaux partenaires commerciaux, est entré en récession, le commerce extérieur de notre pays a marqué le pas en 2023.

Après une année 2022 morose, les marchés boursiers mondiaux ont signé une solide performance en 2023, alors que le marché suisse est resté stable. Sur le front de l'emploi, le taux de chômage, s'établissant à 2%, est à son plus bas niveau depuis deux décennies. Cette évolution est humainement réjouissante. Cependant, elle implique qu'après avoir dû faire face à deux années de hausse des coûts des matériaux et de l'énergie, nos entreprises industrielles et du secteur de la construction doivent aujourd'hui affronter une pénurie de main-d'œuvre qualifiée sans précédent.

Enfin, les événements bancaires qui ont marqué l'exercice écoulé en Suisse doivent nous inciter à la prudence et à l'humilité. Hier comme aujourd'hui et aujourd'hui comme demain, il importe de se concentrer sur notre métier de base. La proximité et la prudence qui ont de tout temps guidé l'action de notre Etablissement sont indispensables à sa pérennité. La connaissance de nos marchés et de notre clientèle fonderont ainsi notre développement.

Evolution des taux

Afin de lutter contre l'inflation, la Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi la hausse de son taux directeur qui s'est hissé à 1.75% en juin 2023. L'évolution des prix ayant été sous contrôle durant le deuxième semestre, notre banque centrale a maintenu ce taux inchangé depuis lors. Le resserrement de la politique monétaire a impliqué une hausse des taux hypothécaires qui demeurent cependant peu élevés en comparaison historique. Dans ce contexte, bien que nous n'ayons pas

répercuté en son temps les intérêts négatifs de la BNS sur nos épargnants, nous avons été parmi les premiers à procéder à une augmentation des taux offerts sur les dépôts de la clientèle dès que la situation du marché monétaire s'est détendue. Cette politique a permis de favoriser l'afflux de nouveaux clients en 2023.

Marché de l'immobilier

L'an dernier, le marché immobilier suisse a enregistré sa plus faible croissance depuis 15 ans, les prix des appartements en propriété par étage, des maisons individuelles et des immeubles de rendement ayant globalement stagné. En effet, la demande a été freinée principalement en raison de la hausse observée des conditions de financement. Cela étant, la baisse des prix de l'immobilier redoutée alors ne s'est pas produite en raison de la croissance démographique due principalement à l'immigration.

Le marché locatif demeure sous pression. Malgré la hausse des loyers entraînée par l'augmentation des taux hypothécaires, le taux de vacance a diminué sous la barre de 1% en raison de la demande de logement. Cette situation de pénurie est préoccupante. Elle ne pourra être résorbée qu'au prix de nouvelles constructions encouragées par une densification des droits à bâtir et un allègement des procédures d'octroi des autorisations de construire.

Afin de soutenir la création de nouveaux logements, en complément à sa mission de promotion de l'épargne et d'octroi de prêts hypothécaires, la Banque poursuivra son action dans le cadre de la gestion de crédit de construction où sa connaissance du terrain, de sa clientèle et son action de proximité trouvent tout leur sens.

Conditions-cadres légales

Notre Etablissement participe au régime des petites banques qui prévoit une réglementation adaptée à notre volume d'activité. En 2023, la Banque a mis en application la nouvelle loi sur la protection des données. Elle sera attentive, en 2024, à l'entrée en vigueur de la circulaire FINMA « Risques et résiliences opérationnels – banques ». Enfin, nous effectuons une veille réglementaire continue afin d'anticiper et de répondre aux

nouvelles normes qui sont attendues durant les années à venir.

Risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques et
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés.

Organisation

Eu égard au développement de l'activité, l'effectif de la Banque s'est accru d'une unité. Il s'élève donc à 12 personnes ou 11.25 en équivalent plein temps.

Au niveau de la direction, M. Anthony Vu, responsable des fonctions de support et de la conformité, a été promu directeur-adjoint et remplaçant du directeur. Nous le félicitons pour sa nomination et lui exprimons notre gratitude pour son engagement.

Résultats

Dans le contexte économique précédemment évoqué, la Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau un excellent résultat. Cela a permis de poursuivre la consolidation des fonds propres qui augmentent de 13 %. Les avances à la clientèle ont crû de 16 % et les dépôts de la clientèle de 7 %. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi à 105.4 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 7 % à CHF 655 millions.

La hausse de 50 % du résultat opérationnel est essentiellement due à la marge d'intérêt en augmentation de 34 %, ce en raison de l'évolution du volume de nos affaires de crédit et de la rémunération redevenue positive des avoirs déposés auprès de la BNS. Ainsi, la marge brute d'intérêt s'inscrit dorénavant au niveau appréciable de 2 %. Fort de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une dotation importante à la réserve pour risques bancaires de CHF 7'000'000.00. Il en résulte une progression de 11 % du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

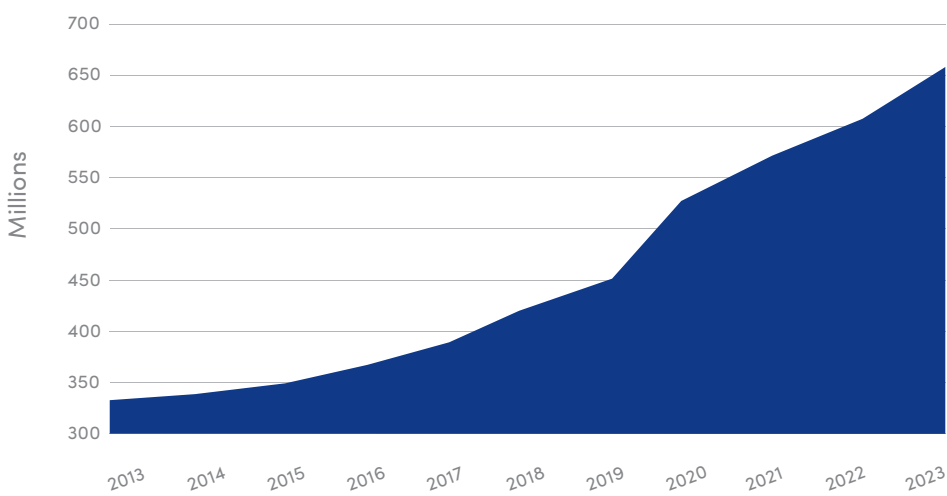
Conclusion

Ces résultats nous honorent. Nous n'avons cependant fait que perpétuer le modèle d'affaire de la Banque créé par nos fondateurs en 1837 : consacrer l'équilibre entre les crédits que nous accordons et les fonds que nous confient nos épargnants. Notre action est fondée sur des marchés traditionnels en pratiquant une authentique politique de proximité, d'écoute et de soutien de nos clients que nous connaissons tous personnellement. Au-delà des concepts, la proximité est un engagement permanent de la Banque envers sa clientèle et sa région. Elle nous offre des résultats qui nous permettent de proposer à nos épargnants des conditions parmi les plus attractives du marché. Car telle est notre vocation : encourager l'épargne et la prévoyance. Une mission fondamentale en ces temps incertains.

Mesdames, Messieurs les sociétaires, le succès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne est le vôtre. Nous tenons ici à vous exprimer notre profonde reconnaissance pour votre confiance et la fidélité témoignée et saluons également ici le travail et l'engagement de la direction et des collaborateurs de la Banque. C'est rempli d'espérance que nous envisageons l'avenir, ensemble avec vous, au service de notre région.

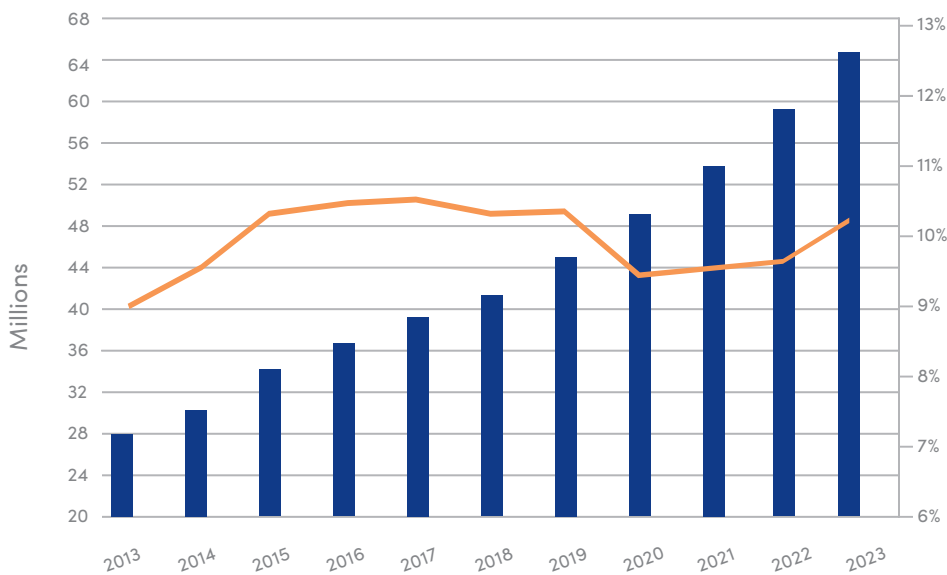
INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN

Taille du bilan



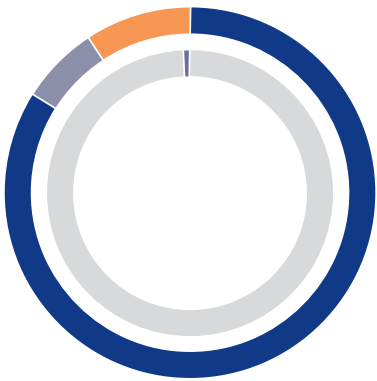
Fonds propres

- Fonds-propres
- Quote-part au bilan



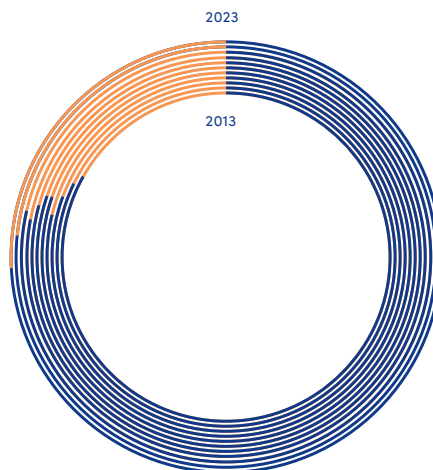
Structure du bilan 2023

- Actifs immobilisés
- Actifs circulants
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres



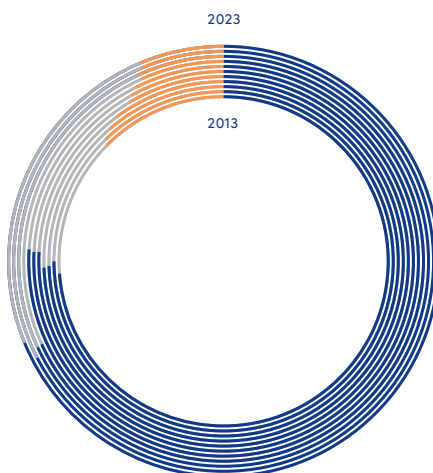
Créances sur la clientèle (Montant brut)

- Hypothèques
- Autres



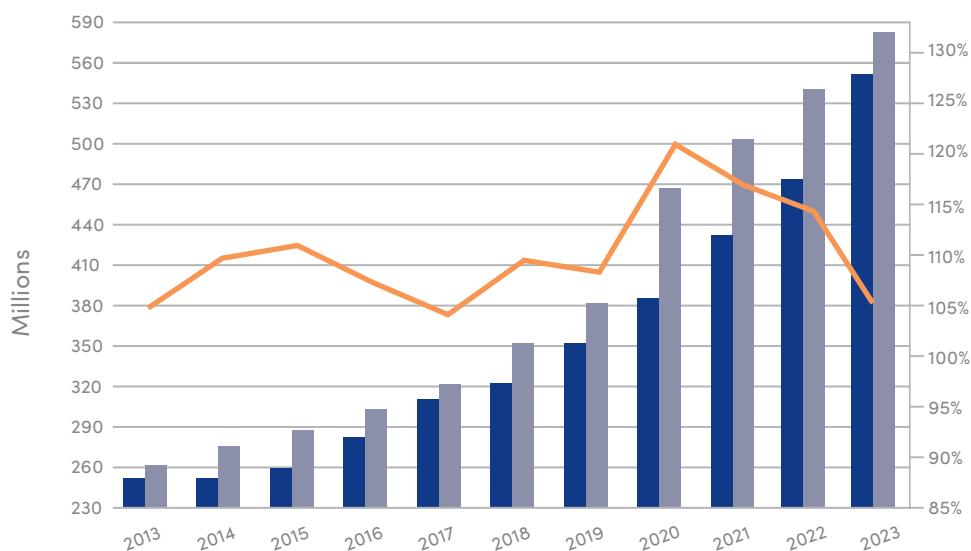
Engagements envers la clientèle (Montant brut)

- Epargne
- Autres engagements
- Obligations de caisse



Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

- Crédits
- Dépôts
- Ratio de couverture

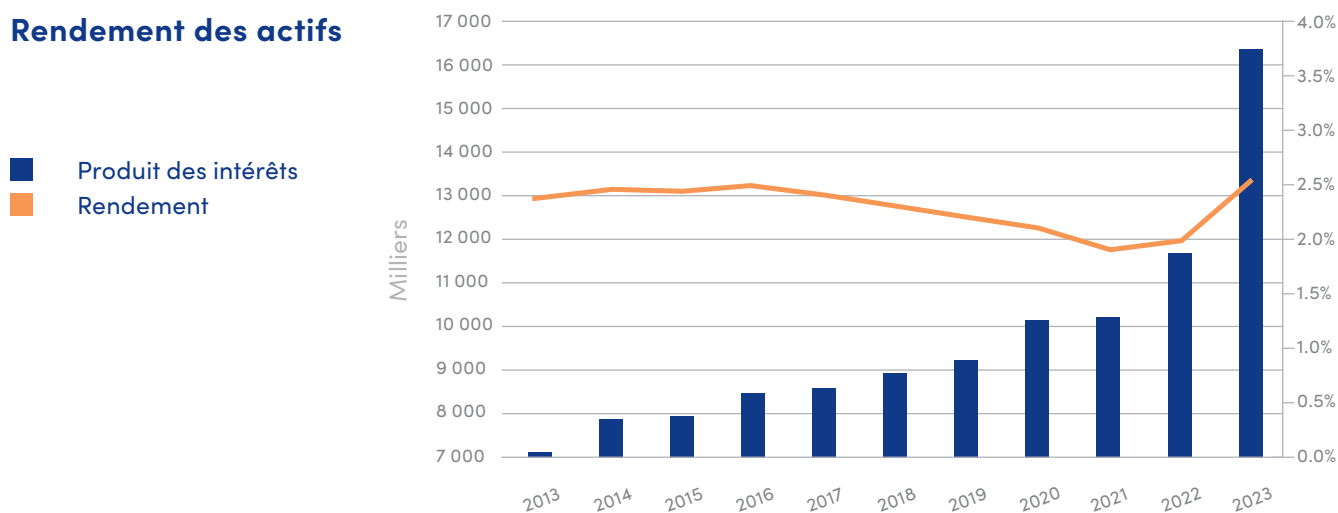


INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

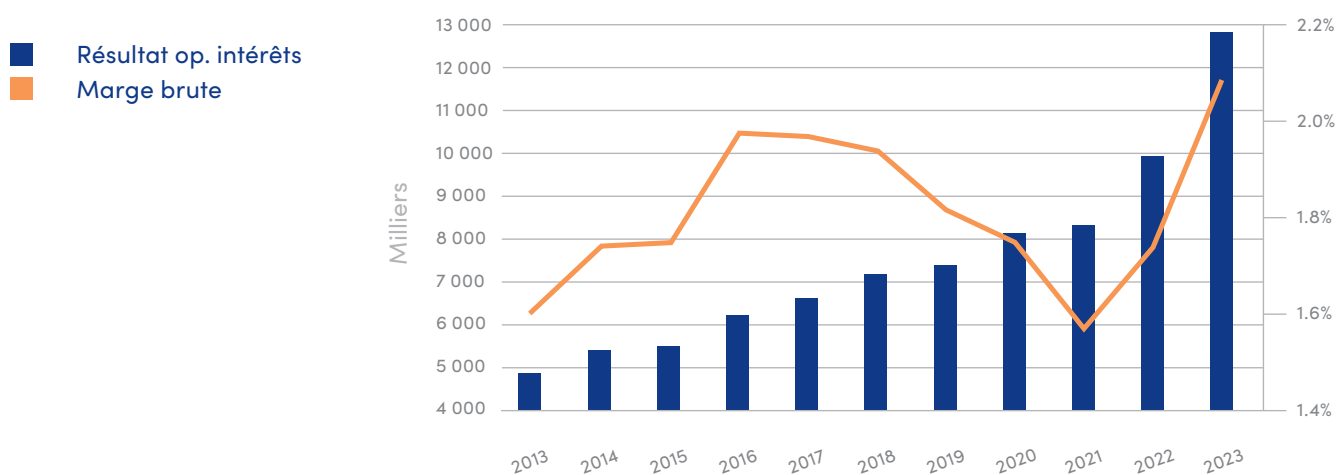
Structure de produits



Rendement des actifs

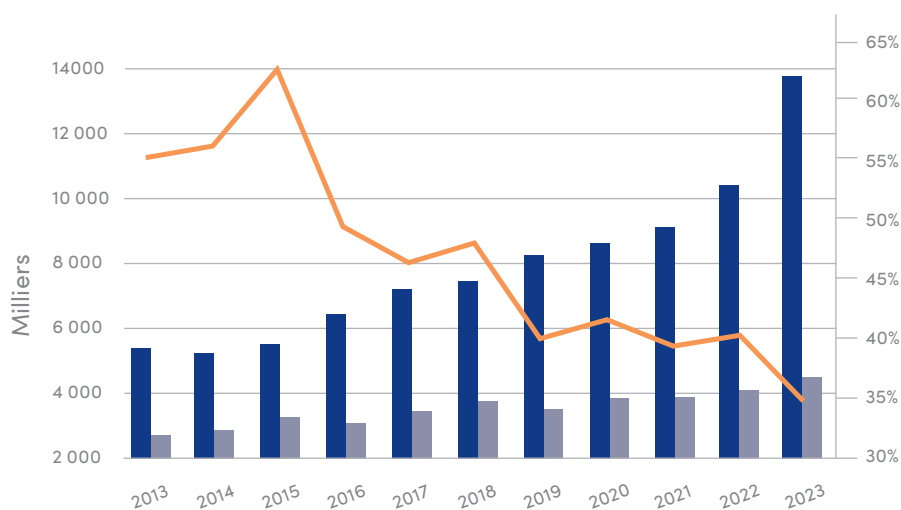


Marge brute d'intérêts



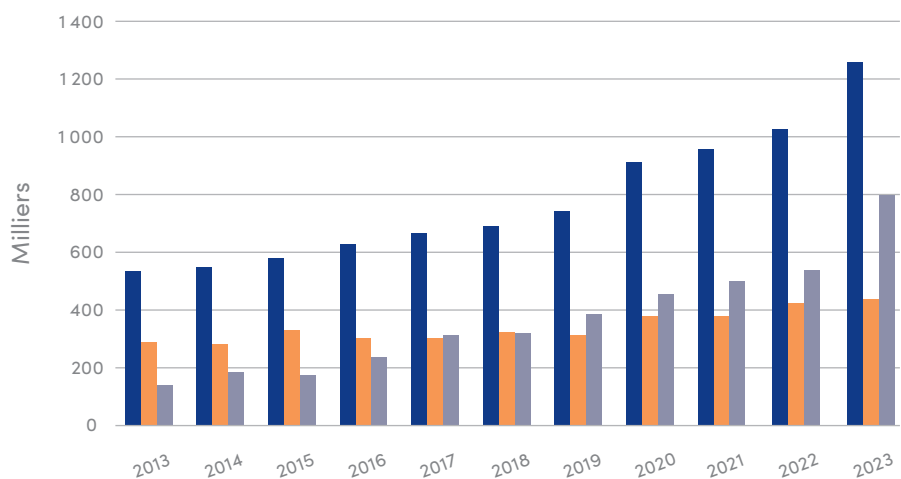
Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
- Charges d'exploitation
- Cost/income

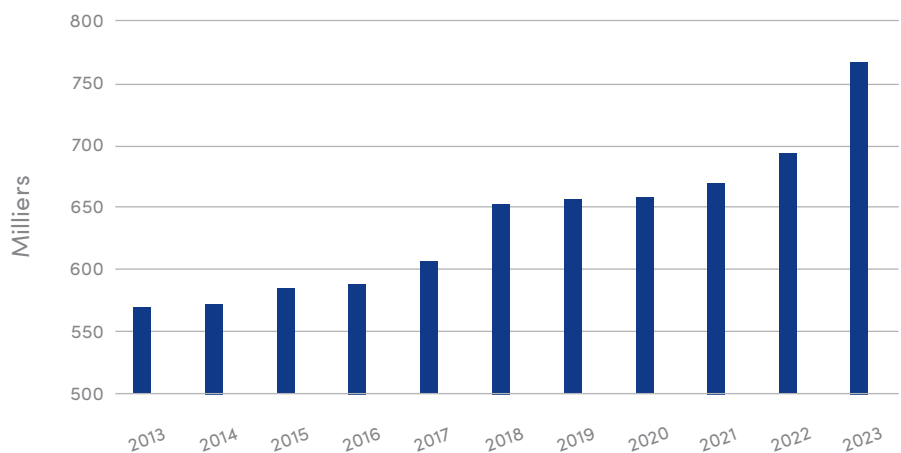


Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produit par EPT
- Charges / EPT
- Résultat opérationnel / EPT



Bénéfice net annuel



COMPTES ANNUELS 2023

BILAN

En milliers – CHF

Actifs

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		80 728	118 784
Créances sur les banques		12 938	11 348
Créances sur la clientèle	2.1.	148 963	112 394
Créances hypothécaires	2.1.	403 153	363 445
Immobilisations financières	2.2.	2 598	2 183
Actifs de régularisation		221	259
Participations	2.3. / 2.4.	5 000	-
Immobilisations corporelles	2.5.	1 571	1 698
Autres actifs	2.6.	29	24
Total des actifs		655 201	610 135

Passifs

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers les banques		10	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		541 897	506 827
Obligations de caisse		40 199	39 494
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	2.7.	3 500	2 500
Passifs de régularisation		1 244	1 125
Autres passifs	2.6.	787	385
Provisions	2.10.	1 215	1 215
Réserve pour risques bancaires généraux	2.10.	43 190	36 190
Réserve légale issue du bénéfice		22 385	21 685
Bénéfice reporté		4	9
Résultat de la période		770	695
Total des passifs		655 201	610 135

Opérations hors bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels	2.1. / 3.1.	1 518	1 340
Engagements irrévocables	2.1.	13 610	24 227
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	551	551

COMPTE DE RESULTAT

En milliers – CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

Résultat des opérations d'intérêts

	Annexe	2023	2022
Produit des intérêts et des escomptes	4.2.	16 178	11 619
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		81	74
Charges d'intérêts	4.2.	-3 389	-1 778

Résultat brut des opérations d'intérêts		12 870	9 915
--	--	---------------	--------------

Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		186	-167
--	--	-----	------

Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		13 056	9 748
--	--	---------------	--------------

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		—	—
Produit des commissions sur les opérations de crédit		262	224
Produit des commissions sur les autres prestations de service		261	251
Charges de commissions		-33	-32

Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		490	443
--	--	------------	------------

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.1.	142	151
--	------	------------	------------

Autres résultats ordinaires	Annexe	2023	2022
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		—	—
Résultat des immeubles		24	24
Autres produits ordinaires		61	28
Autres charges ordinaires		-32	-68
Sous-total autres résultats ordinaires		53	-16
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	4.3.	-2 520	-2 454
Autres charges d'exploitation	4.4.	-2 230	-1 757
Sous-total charges d'exploitation		-4 750	-4 211
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-355	-404
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-50	-1
Résultat opérationnel		8 586	5 710
Produits extraordinaires	4.5.	—	—
Charges extraordinaires	4.5.	—	—
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-7 000	-4 370
Impôts	4.6.	-816	-645
BENEFICE DE L'EXERCICE		770	695

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers – CHF

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	770	—	695	—
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	7 000	—	4 370	—
Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	—	186	167	—
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	355	—	404	—
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	50	—	—	365
Comptes de régularisation actifs	—	-38	—	252
Comptes de régularisation passifs	119	—	68	—
Solde du financement interne	8 294	148	5 704	617
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participation	—	5 000	—	—
Immeubles	—	36	—	—
Autres immobilisations corporelles	—	192	—	635
Solde des mutations des immobilisations corporelles	—	5 228	—	635

	2023		2022	
Flux de fonds de l'activité bancaire	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	—	—	—	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	—	—	—	—
Obligations de caisse	—	—	—	—
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1 000	—	—	—
Autres engagements	—	—	—	—
Créances sur les banques	—	—	—	—
Créances sur la clientèle	—	—	—	—
Créances hypothécaires	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	415	82	—
Autres créances	—	—	—	—
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	—	—	—	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	35 070	—	40 573	—
Obligations de caisse	705	—	—	496
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	—	—	—
Autres engagements	402	—	—	1
Créances sur les banques	—	1 590	—	590
Créances sur la clientèle	—	36 757	—	18 616
Créances hypothécaires	—	39 384	—	24 684
Immobilisations financières	—	—	51	—
Autres créances	—	5	—	—
Solde de l'activité bancaire	37 177	78 151	40 706	44 387
Etat des liquidités	38 056	—	—	771
TOTAL	83 527	83 527	46 410	46 410

EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

En milliers – CHF

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice de l'exercice	770	695
Bénéfice reporté	4	9
Bénéfice au bilan	774	704
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	—	—
Total à la disposition de l'assemblée générale	774	704
Proposition du conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-770	-700
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	—	—
Report à nouveau	4	4

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers – CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risque bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2023	—	21 685	36 190	9	—	695	58 579
Répartition du bénéfice 2022	—	700	—	-5	—	-695	—
Attribution aux réserves pour risques	—	—	7 000	—	—	—	7 000
Résultat de la période	—	—	—	—	—	770	770
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	—	22 385	43 190	4	—	770	66 349

La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.



ANNEXES AUX COMPTES 2023

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Épargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2020/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclage individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur

peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5% sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2023, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

1.2.1.5. Participations

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements exigés par la prudence.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.6. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

Véhicules et informatique	3 ans
Autres immobilisations	4 ans
Immeubles	25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.7. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.8. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.9. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.10. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

1.2.1.11. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.12. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

1.2.1.13. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.14. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.15. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.3. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
USD	0.8382	0.9246
EUR	0.9242	0.9833
GBP	1.0665	1.1119

1.3. Gestion des risques

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, commerciaux, de marché, de crédit et opérationnels. L'ensemble de ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique ;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- maintenir uniquement des positions dont on connaît et peut gérer les risques ;
- maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé ;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, réglementaire et de réputation.

Le Conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

1.3.1. Risques stratégiques et commerciaux

Tout changement notoire de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

1.3.2. Risques de crédit

1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échéant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de

défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.3. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide d'une solution informatique.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.4. Autres risques de marché

1.3.4.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte à l'aide d'une solution informatique.

1.3.4.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.5. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.6. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque ana-

lyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la Banque.



2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers – CHF

		Nature des couvertures				
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total	
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)						
Créances sur la clientèle		123 750	2 875	23 091	149 716	
Créances hypothécaires						
•	Immeubles d'habitation	358 596	—	—	358 596	
•	Immeubles commerciaux	22 328	—	—	22 328	
•	Artisanat et industrie	31 004	—	—	31 004	
•	Autres	—	—	—	—	
Total des prêts		31.12.23	535 678	2 875	23 091	561 644
(avant compensation avec les correctifs)		31.12.22	465 774	3 158	16 620	485 552
Total des prêts		31.12.23	526 601	2 875	22 640	552 116
(après compensation avec les correctifs)		31.12.22	456 485	3 090	16 264	475 839
Hors bilan						
Engagements conditionnels		—	1 424	94	1 518	
Engagements irrévocables		10 218	—	3 392	13 610	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		—	551	—	551	
Crédits par engagement		—	—	—	—	
Total du hors bilan		31.12.23	10 218	1 975	3 486	15 679
		31.12.22	21 683	1 833	2 602	26 118
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctif de valeurs individuels	
Créances compromises		31.12.23	15 937	9 217	6 720	6 720
		31.12.22	17 329	10 043	7 286	7 286

2.2 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	1 337	932	1 352	932
Dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance	—	—	—	—
Dont disponibles à la revente	1 337	932	1 352	932
Titres de participation	1 261	1 251	2 262	2 170
Dont participations qualifiées (10% des voix ou du capital)	—	—	—	—
Métaux précieux	—	—	—	—
Immeubles	—	—	—	—
Total	2 598	2 183	3 614	3 102
Dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	—	—	—	—

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à A	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur	603	1 046	6	—	943

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

2.3. Participations

	Valeur d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comp- table 31.12.2022	Change- ments d'affec- tation	Investis- sements	Désin- vestis- sements 31.12.2023	Amortis- sements	Adapta- tions de valeur	Valeur comp- table 31.12.2023
Participations									
Avec valeur Boursière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans valeur Boursière	—	—	—	—	5 000	—	—	—	5 000
Total des participations	—	—	—	—	5 000	—	—	—	5 000

2.4. Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	Part		Détention	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Foncière des 8 Lacs SA	Société immobilière	5 000	100%	100%	100%	100%

2.5. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2022	Investissements Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2023
Immeubles						
• A usage de la banque	2 035	-1 622	413	36	-26	423
• Autres immeubles	1 080	-384	696	—	-43	653
Softwares	2 217	-2 217	—	—	—	—
Autres immobilisations	2 939	-2 350	589	192	-286	495
Total des immobilisations corporelles	8 271	-6 573	1 698	228	-355	1 571

2.6. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2023	31.12.2022
Compte de compensation	—	—
Impôts indirects	29	24
Actifs divers	—	—
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	29	24

Autres passifs	31.12.2023	31.12.2022
Compte de compensation	—	—
Impôts indirects	787	385
Coupons et obligations de caisse non encaissés	—	—
Autres engagements	—	—
Passifs divers	—	—
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	787	385

2.7. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis / cédés	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Esisuisse, 50% du compte de garantie mis en gage auprès de la BNS (l'obligation de contribution totale de KCHF 3'392 est enregistrée au hors bilan en tant qu'engagement irrévocable)	1 696	1 696	—	—
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	4 734	3 500	3 477	2 500

2.8. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2023 non audité	Cotisations payées 2023	Imputations charges per- sonnel 2023	Imputations charges per- sonnel 2022
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance avec excédent	104%	389	259	248
TOTAL DES PLANS	—	389	259	248

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

2.9. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés du groupe	7 340	—	325	—
Affaires d'organes	6 590	5 400	2 297	3 284

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2.10. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

PROVISIONS	Etat au 31.12.2022	Utilisation conforme au but	Reclassifi- cations	Nouvelles consti- tutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2023
Impôts latents	—	—	—	—	—	—
Engagements de prévoyance	—	—	—	—	—	—
Risques de défaillance (hors bilan)	—	—	—	—	—	—
Autres risques d'exploitation	—	—	—	—	—	—
Restructurations	760	—	—	—	—	760
Autres provisions	455	—	—	—	—	455
TOTAL DES PROVISIONS	1 215	—	—	—	—	1 215
Réserves pour risques bancaires généraux	36 190	—	—	7 000	—	43 190
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	7 286	—	—	362	-929	6 719
Corrections de valeur pour les risques inhérents	2 428	—	—	381	—	2 809
CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET RISQUES PAYS	9 714	—	—	743	-929	9 528

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils.

Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.11. Structure des échéances des instruments financiers

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
ACTIFS /								
INSTRUMENTS FINANCIERS								
Liquidités	79 032	1 696	—	—	—	—	—	80 728
Créances sur les banques	2 938	—	10 000	—	—	—	—	12 938
Créances sur la clientèle	849	145 560	—	854	1 700	—	—	148 963
Créances hypothécaires	1 286	400 824	—	1 043	—	—	—	403 153
Immobilisations financières	1 261	—	—	349	638	350	—	2 598
TOTAL	31.12.2023	85 366	548 080	10 000	2 246	2 338	350	648 380
	31.12.2022	125 547	471 961	6 145	870	3 631	—	608 154

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
FONDS ÉTRANGERS /								
INSTRUMENTS FINANCIERS								
Engagements envers les banques	—	10	—	—	—	—	—	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	225 866	303 661	870	11 500	—	—	—	541 897
Obligations de caisse	—	—	1 270	4 922	30 756	3 251	—	40 199
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	—	—	2 000	—	500	1 000	—	3 500
TOTAL	31.12.2023	225 866	303 671	4 140	16 422	31 256	4 251	585 606
	31.12.2022	192 530	311 307	4 623	3 971	30 081	6 319	548 831

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS

HORS BILAN

En milliers – CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>
Engagements de couverture de crédit et similaires	961	838
Garanties de prestation de garantie et similaires	—	—
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	—	—
Autres engagements conditionnels	557	502
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	1 518	1 340

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

En milliers – CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce

Opérations sur billets et devises

2023

142

2022

151

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

INTÉRÊTS NÉGATIFS

Intérêts négatifs concernant les opérations actives
(réduction du produit des intérêts et des escomptes)

2023

—

2022

6

Intérêts négatifs concernant les opérations passives
(réduction des charges d'intérêts)

—

15

4.3. Charges de personnel

Appointements (employés et organe)

2 000

1 916

Prestations sociales

442

437

Autres charges de personnel

78

101

TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL

2 520

2 454

4.4. Autres charges d'exploitation

Coûts des locaux

71

75

Coûts de l'informatique et de la communication

1 073

869

Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations

64

69

Honoraires de la révision externe

82

82

Honoraires de la révision interne

16

13

Autres charges d'exploitation

924

649

TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

2 230

1 757

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

PRODUITS EXTRAORDINAIRES	2023	2022
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	—	—
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	—
Divers produits extraordinaires	—	—
TOTAL DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES	—	—
 CHARGES EXTRAORDINAIRES	 2023	 2022
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	7 000	4 370
Constitution d'autres provisions	—	—
Diverses charges extraordinaires	—	—
TOTAL DES CHARGES EXTRAORDINAIRES	7 000	4 370

PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

DISSOLUTION SIGNIFICATIVES DE RESERVES LATENTES

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

RESERVES POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 7'000 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Aucune correction de valeur n'a entraîné la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents

	2023	2022
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	816	645
Constitution de provisions pour impôts latents	—	—
TOTAL DES IMPÔTS	816	645
 Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	 9.5%	 11.3%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

RAPPORT RÉVISION



Tél. 021 310 23 23
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât Metio- Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 8 mars 2024

BDO SA



Isabelle Cartier-Rumo
Experte-réviser agréée
Réviser responsable



pp Eugénie Boyer de Bouillane
Experte-réviser agréée

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITES

En milliers – CHF

selon Circ. FINMA 2016/1 "Publication – banques"

	31.12.2023	31.12.2022
Exigences en matières de fonds propres		
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	61 349	58 579
Fonds propres de base (T1)	61 349	58 579
Fonds propres totaux	61 349	58 579
Exigence minimales de fonds propres	53 270	50 900
Ratio de levier simplifié (en %)		
Actifs (hors goodwill + participations) + opération hors bilan	665 880	636 253
Ratio de levier simplifié	9,2%	9,2%
Ratio de liquidité (LCR)		
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 1er trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	114 286	120 625
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	36 196	38 551
Ratio de liquidité, LCR (en %)	316%	313%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 2ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	100 848	143 997
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	34 499	46 851
Ratio de liquidité, LCR (en %)	292%	307%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 3ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	79 354	121 088
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	38 225	41 007
Ratio de liquidité, LCR (en %)	208%	295%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 4ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	68 208	114 859
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	32 740	41 263
Ratio de liquidité, LCR (en %)	208%	278%



Caisse d'Epargne d'Aubonne
Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42

www.ceanet.ch
info@ceanet.ch